Association LA CRITIC

81, rue Christophe Colomb
97300 CAYENNE

Assemblée Générale Ordinaire
Statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Siège social : 517G Résidence L'Ecrin de Montjoly – Route de Suzini – 97354 REMIRE-MONTJOLY - SARL au Capital de 50 000 Euros - RCS CAYENNE TMC 510 849 078 (2015B598) – Téléphone : 0594 312 129 – GSM : 0694 131 518 – E-mail : contact@dialectics97.fr – Site : www.dialectics97.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Guyane et sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale de Fort-de-France
Membre de l'alliance eurus

Association LA CRITIC
81, rue Christophe Colomb
97300 CAYENNE

Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CRITIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Le rapport financier de l'année 2020 ne nous a pas été transmis.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Basse-Terre, le 18 novembre 2022

J-H. MONFRET,
Commissaire aux Comptes

DIALECTICS CONSEIL FORMATION AUDIT
Société d'Expertise Comptable Conseil
Commissariat aux comptes
5176 Res. L'Ecrin de Montjoly
Route de SUZINI 97354 REMIRE - MONTJOLY
Tél : 06 94 31 21 29 - GSM 06 94 13 15 18
Siret : 510 849 078 000 41- APE 6920Z
contact@dialectics97.fr

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2020	31/12/2019
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeus similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 598	365	1 233	1 111
		Immobilisations corporelles en-cours				
		Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations				
		Autres titres immobilisés	15		15	15
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		Total (I)	**1 613**	**365**	**1 248**	**1 126**
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours					
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	480		480	4 240
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	95 852		95 852	4 700
	DIVERS	V.M.P				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	87 593		87 593	77 676
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance				
		Total (II)	**183 925**		**183 925**	**86 616**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement des emprunts (IV)				
		Ecarts de conversion actif (V)				
		TOTAL GENERAL (I à V)	**185 538**	**365**	**185 173**	**87 742**

BILAN PASSIF

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	18 506	22 580
	Autres		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	16 038	-4 074
	Situation nette (sous total)	34 544	18 506
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**34 544**	**18 506**
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	39 675	6 000
	Total (II)	**39 675**	**6 000**
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 675	2 019
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	23 939	13 413
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	77 341	47 804
	Total (IV)	**110 954**	**63 236**
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	**185 173**	**87 742**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)	480	20 450
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	170 510	51 861
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		0
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	5 000	
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1	
	Total des produits d'exploitation (I)	**175 991**	**72 311**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	39 697	5 765
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	823	337
	Salaires et traitements	73 489	62 541
	Charges sociales	11 491	1 598
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	462	198
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	33 675	6 000
	Autres charges	0	5
	Total des charges d'exploitation (II)	**159 636**	**76 445**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**16 355**	**-4 134**
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	261	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	**261**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)		
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		**261**	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		**16 615**	**-4 134**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		60
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)		**60**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	392	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	185	
	Total des charges exceptionnelles (VI)	**577**	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-577**	**60**
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**176 252**	**72 371**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**160 213**	**76 445**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		**16 038**	**-4 074**

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats	4 020	1 130
	Prestations en nature	2 245	
	Dons en nature		
	Total	6 265	1 130
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	500	
	Personnel bénévole	4 020	1 130
	Prestations en nature	1 745	
	Total	6 265	1 130

Annexe

Faits caractéristiques

Description de l'objet social, des activités de l'association :

Objet social : l'association a pour objet de mener une réflexion en sciences humaines et sociales sur les questions territoiriales, politiques, culturelles et sociales, d'agir pour l'émancipation individuelle et collective et le développement de l'éducation populaire, et plus généralement, toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Activités et missions sociales :

L'association développe 2 axes de travail :
- Agir pour l'émancipation individuelle et collective et pour le développement de l'éducation populaire en Guyane.
- Nourrir une réflexion en sciences humaines et sociales sur le territoire et les publics guyanais

Pour cela, elle met en place différentes actions :

-actions de remobilisation entre accompagnement social et éducation populaire à destination des jeunes guyanais de 18 à 25 ans ("Neets","invisibles", décrocheurs scolaires, sans-emploi, sans-formation,...)
-actions de recherche en sciences humaines et sociales (sociologie, ethnologie, science politique) et de partage des connaissances, en vue de développer des pistes d'action et de réflexion concernant le développement de l'éducation populaire en Guyane et la prise en compte des jeunes, notamment issus des communes isolées (études, recherches-actions,évaluations).
-valorisation et accompagnement des pratiques d'engagement des jeunes (reconnaissance et développement du pouvoir d'agir)
-formation de bénévoles et de salariés de l'association.
-accompagnement d'associations.

Moyens mis en oeuvre :
Une équipe de porfessionnels pour la mise en place de ces actions, l'utilisation des outils de communication, mobilisation des outils numériques et réseaux sociaux, partenariats avec différents acteurs, rencontres et entretiens avec les jeunes et les acteurs du territoire, information collective dans les territoires, etc....

Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité depuis le 16 mars 2020 :

- l'ensemble des actions prévues ont dû être reportées en raison du confinement et du couvre feu (l'impossibilité de se déplacer sur le territoire, interdiction des rassemblements, fermeture des lieux recevant du pulic..)
- les financeurs ont maintenu leur confiance dans notre association et les financements. Ils ont accepté le report des actions sur l'année 2021.
- les salariés ont bénéficié du chômage partiel de mi-mars à fin juillet 2020.

L'association a bénéficié sur la période de covid19 d'une aide de 5000 € de France Active au titre de la "prime secours".
La pérennité de l'exploitation de l'association n'est pas compromise.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

conforément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 réformant le règlement CRC 99-01.

Immobilisations :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens :

- logiciels	100 %
- agencements, aménagements installations	10 % - 20%
- matériel et outillage, matérie de transport	20 % - 25%
- matériel de bureau, matériel informatique	25 % - 33%
- mobilier de bureau	16,67 %

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice.

Changements comptables liés à un changement de règlementation comptable :

Il a été mis en application, à compter du 1er janvier 2020, le nouveau règlement comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif : Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018.

La mise en application de ce nouveau règlement n'a pas d'impact sur la présentation des fonds propres de l'association.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	1 328	769	499	1 598
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**1 328**	**769**	**499**	**1 598**
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	**15**			**15**
Total général	**1 343**	**769**	**499**	**1 613**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	217	647	499	365
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**217**	**647**	**499**	**365**
Total général	**217**	**647**	**499**	**365**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes		Amortissements		Immobilisations nettes	
Au début de l'exercice	+	1 328	+	217	+	1 111
Réévaluation de l'exercice	+				+	
Investissements de l'exercice	+	769			+	769
Dotation de l'exercice			+	647	-	647
Cessions ou mises hors service	-	499	-	499	-	
Valeur en fin d'exercice	=	**1 598**	=	**365**	=	**1 233**

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant	
Valeur au début de l'exercice	+	15
Acquisitions	+	
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-	
Valeur en fin d'exercice	=	**15**

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	15
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	15

Variation fonds propres associatifs

Nature	Montant début exercice	Affectation résultat	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Fonds assoc					
ss Drt reprise					
Subv.Inv.ss					
Drt de reprise					
Reserve générale	22 580	-4 074			18 506
Rep à nouveau					
Résultat	-4 074	4 074	16 038		16 038
Subv.Inves					
S/bien Renou					
Fds Assoc.	**18 506**	**0**	**16 038**		**34 544**

Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
SUBVENTIONS DIECCTE PCA	01/01/2021		40 569		
PCA SUBV.PCA	01/01/2021		36 772		
		Total	**77 341**		

Autres informations

Mise à disposition gratuite :

Dans le cadre de son activité :

- l'association La Critic bénéficie de mises à disposition gratuite de locaux par la Collectivité Territoiriale de Guyane pour l'organisation d'évènements liés à ses actions et pour des jours définis dans la convention. Cette prestation en nature est évaluée à **500 €** en 2020.

-l'association a bénéficié de mises à disposition en nature suivantes de la part de l'association "L'Effet Morpho" :
déplacement en pirogue depuis Saint-Georges à destinantion de Campoi et de Trois-Sauts pour 2 personnes- nourriture et hébergement pour 2 personnes pour la période du 17 au 27 février 2020.
La valeur de ces prestations est estimée à **1 745 €**

Bénévolat :

Le bénévolat a été évalué à **4 020 €** résultant de :

-193 heures à 20 € = 3860 €
- 10 heures à 10 € = 160 €

Rémunération des dirigeants :

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006 art.20 il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

- les dirigeants bénévoles n'ont reçu ni rémunérations, ni avantages en nature
- il n'y a pas de cadres dirigeants salariés

Subventions d'exploitation :

L'association bénéficie de subventions pour mener à bien ses actions. Les financeurs sont :

- le Fonjep (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire)
- la Dieccte(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) en cofinancement avec FSE 5le Fonds Social Européen)
- le Ministère de l'éducation natioale et de la jeunesse
- la Direction Générale de la Cohésion et des Populations Direction Culture Jeunesse et Sport.

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
Honoraires CAB DUPISSON	1 800
Honoraires CAC	2 000
Congés payés	8 764
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	1 115
Total	**13 679**

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés	15		15
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	480	480	
Autres créances	95 852	95 852	
Totaux	**96 347**	**96 332**	**15**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 675	9 675		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	23 939	23 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	77 341	77 341		
Total	**110 955**	**110 955**		